

Avis N° 2
DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA LANGUE DES SIGNES SUR L'ENGAGEMENT
D'UN PROFESSIONNEL SOURD PARTICIPANT A LA SENSIBILISATION A LA CULTURE
SOURDE DANS LES CENTRES DE REFERENCE

Motivation

Suite à la mise en place du dépistage systématique de la surdité dans les maternités en Communauté française, les enfants dépistés sourds sévères ou profonds et leurs parents seront rapidement amenés à fréquenter un centre multidisciplinaire. Des spécialistes (ORL, audiologistes, logopèdes et psychologues) vont encadrer l'enfant sourd et sa famille afin de favoriser le développement de ses compétences langagières et cognitives.

Les parents reçoivent au sein de ces centres des informations globales sur la surdité et sur les moyens de communication qu'ils ont à leur disposition pour communiquer avec leur enfant sourd.

Cependant, il existe une différence importante entre le monde médical dont l'objectif est de remédier à la déficience sensorielle, et les associations représentatives de la communauté des sourds dont l'action est de promouvoir la langue des signes et la culture sourde.

Dans le cadre des services d'éducation précoce en centre, le fait d'y prévoir une ou plusieurs rencontres entre les parents et le professionnel sourd permettra de :

- rendre les approches médicale et sociale complémentaires ;
- diffuser une information la plus large et la plus complète possible sur les moyens de communication en particulier la langue des signes ;
- donner aux parents la possibilité de se projeter sur le devenir possible pour leur enfant, en ne misant pas uniquement tous les efforts dans le développement de la langue orale.

Rôle du professionnel sourd

Au sein des centres de référence, le professionnel sourd serait chargé de :

- Rencontrer les parents suite au diagnostic d'une surdité chez leur jeune enfant (cfr. Dépistage néo-natal) et les accompagner un moment dans le cadre de leur prise en charge ;
- Montrer la richesse de la langue des signes aux parents;
- Sensibiliser les parents à la culture sourde;
- Montrer aux parents l'intérêt du bilinguisme, source d'épanouissement psychologique et cognitif de l'enfant sourd ;
- Présenter une image positive de la communauté des sourds.

Compétences et diplômes

Le professionnel sourd serait :

- Titulaire d'un diplôme A1 (au minimum A2);
- Bilingue langue française - langue des signes (niveau UF12 en promotion sociale) ;
- Ayant suivi une sensibilisation à la psychologie de l'enfant sourd et à l'accompagnement parental.

Recommandation

La CCLS considère que l'engagement d'un professionnel sourd fréquentant les centres de référence est urgent en parallèle à la mise en place du dépistage précoce de la surdité.

Pourquoi?

- afin d'offrir aux parents une information la plus complète possible sur la surdité;
- afin de permettre aux parents de faire des choix éducatifs respectueux de l'identité de leur enfant sourd ;
- afin de permettre aux parents d'avoir un premier contact positif avec la communauté des sourds;
- afin de viser à une meilleure intégration de la personne sourde au sein de la société.

Public cible et collaborations

- En Communauté française, compte tenu du fait qu'environ 2 enfants sur 1.000 présentent une déficience auditive au moins sévère (≥ 70 DB), il y a 4.000 adultes et 1.000 enfants déficients auditifs ;
- En moyenne, 1 bébé sourd naît chaque semaine;
- Cela représente environ 80 familles réparties entre les différents centres.

La CCLS souhaite que **tous les parents d'enfants sourds** bénéficient de la présence d'un professionnel sourd dans les centres de référence.

Afin d'atteindre cet objectif, la CCLS propose que ce professionnel soit recruté soit par :

- l'**APEDAF**, l'Association de Parents d'Enfants Déficients Auditifs Francophones ;
- l'**ONE**, l'Office de la Naissance et de l'Enfance.

L'APEDAF et l'ONE sont en effet des organismes reconnus, ouverts, qui interviennent auprès des parents et sont actifs sur tout le territoire de la Communauté française.

Un **Comité d'accompagnement** devra être constitué afin de veiller à la bonne réalisation du projet. Il participera à la procédure d'engagement du professionnel sourd et prendra toute mesure contribuant au succès du projet. Il serait composé :

- des représentants des 7 centres de référence (le Centre Comprendre et Parler, le Centre Paul Guns (UCL), le CHS, le CMAP de Forest, l'Etoile Polaire ; le CMAP de Montegnée - Liège ; le Centre de l'Ouïe et de la Parole - Tournai) ;
- d'un représentant du promoteur du projet ;
- des représentants des pouvoirs subsidiaires ;
- d'un représentant de la CCLS ;
- d'un représentant de la FFSB ;
- d'un représentant de SURDIMOBIL ;
- d'un représentant de l'APEDAF.

***Groupe de travail « Aide Précoce et Première Enfance » de la CCLS
Coordinatrice Anne-Charlotte PREVOT
Le 21 mars 2008***